 Les différentes positions de la prière.

214 -⏪ Abû Humayd As-Sâ’idî رضي الله عنه rapporte :

«***J’ai vu le Messager d’Allah ﷺ accomplir la prière : lorsqu’il prononçait le Takbîr, il levait les mains au niveau de ses épaules; lorsqu’il s’inclinait, il posait les mains sur les genoux et allongeait le dos ; lorsqu’il relevait la tête, il se redressait de sorte que chaque vertèbre reprenne sa place, lorsqu’il se prosternait, il posait les mains à plat au sol sans poser ses avant-bras au sol, et sans les coller à lui, les extrémités de ses orteils orientées en direction de la Qibla ; lorsqu’il s’asseyait après deux unités de prière, il***

s’asseyait en s’appuyant sur la jambe gauche et en gardant le pied droit levé; et lorsqu’il s’asseyait lors de la dernière unité de prière, il avançait sa jambe gauche en maintenant l’autre droite et reposait sur son postérieur. » ⏩ [Sahih] (1)

ENSEIGNEMENTS DU HADITH :

1- L’obligation de prononcer le Takbir d’ouverture en disant « Allah est le plus grand » (Allahu Akbar), et la prière n’est pas valide sans cela.

2 – La recommandation de lever les mains au niveau des épaules lors du Takbîr d’ouverture.
Al-Hâfidh (Ibn Hajar) a dit : « Le fait de lever les mains au début de la prière a été rapporté par cinquante Compagnons, parmi lesquels, les dix promis au Paradis, et c’est une Sunna pour les quatre imams. »

3 – La recommandation de poser les mains sur les genoux et d’écarter les doigts lors de l’inclinaison

4 – La recommandation d’allonger le dos lors de l’inclinaison, afin que la tête soit dans l’alignement, et qu’on ne la baisse et ne la relève pas.

5 – Ensuite le fidèle relève la tête, mais aussi les mains jusqu’au niveau des épaules, en disant – pour l’imam et celui qui prie seul – « Allah entend celui qui Le loue », alors que celui qui prie derrière un imam ne dit que « Ô Seigneur ! À Toi la louange. » [lorsqu’il s’est relevé]. Il reste debout, droit, jusqu’à ce que chaque vertèbre retrouve sa place.

6 – [Shaykh Al-Albânî dit : [Le hadith de Abû Hurayrah رضي الله عنه : « Le Prophète ﷺ disait en se relevant de l’inclinaison : « Allah entend celui qui Le loue », et lorsqu’il était debout, il disait: «Ô Seigneur ! À Toi la louange. » » mentionne deux formules de rappel, et si celui qui prie derrière un imam ne prononce pas la formule de rappel en se

relevant, il prononcera à la place celle de la station debout ; et c'est ce que l'on voit de la majorité des fidèles […] ce qui est une opposition claire au hadith. Et si l'un d'eux cherche à éviter cette opposition, il tombe en une autre qui consiste à ne prononcer aucune formule de rappel, en se relevant, et ceci sans preuve. An-Nawawî a dit : « La prière est basée sur le fait qu'à aucun moment elle n'est dénuée de formule de rappel, et si le fidèle ne prononce pas les deux formules de rappel en se redressant et en étant debout, une des deux positions sera dénuée de formule de rappel. » C'est pourquoi je dis que la prononciation des deux formules de rappel est obligatoire à tous les fidèles.] (2) Et il dit : [Quant au hadith : « Lorsque l'imam dit: « Allah entend celui qui Le loue », dites : « Ô Seigneur ! À Toi la louange. » » cela ne signifie pas que le fidèle ne doit pas prononcer «Allah entend celui qui Le loue », car cela est semblable à la parole du Prophète ﷺ : « Lorsque l'imam dit : « Ni des égarés », dites Âmîn. » (3) ce hadith ne signifie pas que l'imam ne dit pas 'Amin. Nous ne pouvons pas déduire du fait que l'imam n'ait pas été mentionné, qu'il ne doit pas dire Âmîn, en plus du fait

qu’il soit établi dans un autre hadith clair que l’imam doit dire Âmîn, ainsi Abû Hurayrah رضي الله عنه rapporte que le Messager d’Allah ﷺ a dit : « Lorsque l’imam dit Âmîn, dites vous aussi Âmîn. » (4) il en est donc de même avec la parole du Prophète ﷺ : « Lorsque l’imam dit : « Allah entend celui qui Le loue », dites : « Ô Seigneur ! À Toi la louange. » »] (5)

7 – Puis le fidèle se prosterne en posant les mains au sol, mais sans poser ses avant-bras au sol et sans les coller à ses flancs, les doigts en direction de la Qibla et non repliés.

8 – Les extrémités de ses orteils posées au sol et orientées en direction de la Qibla.

9 – Lorsqu’il s’assoit pour le premier Tashahhud, il s’assoit sur sa jambe gauche et garde le pied droit levé, les extrémités des orteils orientées en direction de la Qibla.

10 – Lorsqu’il s’assoit pour le dernier Tashahhud, il avance sa jambe gauche en la glissant sous lui, il garde le pied droit levé, et pose les fesses au sol.

📚**Source: [Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ɛasqalânî avec les commentaire de cheikh ɛAbd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ɛUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 271 – 273 volume 1 (Éditions Tawbah)]**📚

📚(1) Al-Bukhârî (828).
📚(2) Tamâm Al-Minnah, p.190-191.
📚(3) Abû Dâwud (958).
📚(4) Al-Bukhari (780) et Muslim (410).
📚(5) Fatâwâ Al-Madinah wa-l-Imârât p.89-91.